



VILLE DE LOUVIGNÉ DU DESERT
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 12 JUILLET 2023

République Française
Département d'Ille et Vilaine

Nombre de Conseillers : en exercice 23 présents ou représentés : 19 votants : 19

Date de convocation : 5 juillet 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 12 juillet à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre OGER, Maire.

Etaient présents : M. OGER Jean-Pierre ; M. GOUPIL Jean-Paul ; Mme NOEL Marie-Laure ; M. LECHEVALIER Arnaud ; Mme. LEE Isabelle ; M. VEZIE François ; Mme GUILLOUX Christèle ; M. COSTENTIN Joseph ; Mme MOREL Monique ; M. GUERIN Jean-Pierre ; M. COUASNON Michel ; Mme MICHEL Sylvie ; M. FADIER Thierry ; M. MOLVAUX Gérard ; Mme AUSSANT Angélique ; Mme LECHEVALIER Nathalie ; Mme BADICHE-MANCEL Karine ; M. MOREL Sylvain ; M. RAULT Pierre-Antoine.

Absente : Mme JARDIN Marie Christelle ;

Absentes excusées : Mme KERGOAT Morgane ; Mme TRAVERS Jeanne ; Mme THIBAULT Angélique ;

Pouvoirs : néant ;

Secrétaire de séance : M. COUASNON Michel

2023-07-040 - AMENAGEMENT DE L'ACCUEIL DE LA MAIRIE – ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX

RAPPORTEUR : A. LECHEVALIER

EXPOSE

Monsieur le Maire Adjoint rappelle qu'une consultation en procédure adaptée a été lancée afin de sélectionner les offres les plus avantageuses économiquement pour le marché de travaux relatif à l'aménagement de l'accueil de la mairie. Après avis de la commission d'appel d'offres du 11 juillet 2023, il convient d'attribuer les différents lots.

PROPOSITION

Vu le Code général des collectivités territoriales et, notamment, son article L2121-29 ;

Vu le Code de la commande publique et, notamment, ses articles R2185-1 et R2185-2 ;

Vu le rapport d'analyse des offres du marché de travaux relatif à l'aménagement de l'accueil de la mairie ;

Vu le résultat de la CAO en date du 11 juillet 2023 ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à attribuer les lots du marché de travaux relatif à l'aménagement de l'accueil de la mairie, pour les montants suivants :

Numéro de lot	Entreprise	Montant du marché HT
Lot n° 1 - gros œuvre	ROUSSEAU	15 196,70
Lot n° 2 - charpente	BATTAIS	6 513,75
Lot n° 3 - couverture	BATTAIS	4 853,75
Lot n° 4 - menuiseries extérieure et intérieure	Offre anormalement haute	Lot infructueux
Lot n° 5 - cloisons sèches – plafonds	BREL	12 868,34
Lot n° 6 - carrelage chape	Aucune offre	Lot infructueux
Lot n° 7 - électricité	GENEVE	8 428,16
Lot n° 8 - chauffage – VMC	GENEVE	2 138,81
lot n° 9 - peinture – sols minces	GERAULT	6 989,84

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à relancer une consultation en procédure adaptée pour les lots infructueux ;
- de dire que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif.

DECISION

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

Fait et délibéré, le 12 juillet 2023

Pour extrait conforme

Le Maire

JP. OGER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.